

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2021

Le 27 mars 2021 à 10h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Serge AUBERT, Franck CHAUVEL, Jeannine COLLET, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU.

Absents ayant donné procuration : Laurence NICOLAS (procuration à Anne SIDRE) ; Jean-Michel RENAUD (procuration à Patrice GOUALLIER), Laurence DUFOUR (procuration à Laurent BEUCHET) ; Christine ROUSSIN (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ), Manuel DE OLIVEIRA (procuration à Ludovic ÉPAILLARD), Gwénaëlle LORRET (procuration à Dominique LE GUEU).

Absent excusé : David SALAÜN.

Secrétaire de séance : Jeannine COLLET.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2021

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 février dernier. Mme Marie-Hélène DAUCÉ estime qu'il y a eu mauvaise compréhension -et donc une mauvaise transcription- de ses propos relatifs aux participations obtenues de l'aménageur de la ZAC. Elle ne nie pas que le financement du logement social, par Rennes Métropole, ait pu permettre d'améliorer le bilan global de l'opération. Pour elle toutefois, cela ne peut expliquer les 1,1 M€ de participations accordées par l'aménageur, qui résultent uniquement de la qualité des négociations engagées par la précédente majorité. M. Laurent BEUCHET maintient pour sa part que c'est en partie parce que le bilan global a pu être amélioré, du fait de l'apport indirect de Rennes Métropole résultant de l'application du Plan Local de l'Habitat (PLH Métropolitain), que l'aménageur a pu facilement convenir de ces participations. M. le Maire observe qu'il existe sans doute sur ce point une différence d'appréciation entre les groupes politiques. Il propose qu'elle soit consignée dans le procès-verbal de la présente séance. Celui-ci est ensuite adopté par 20 voix « pour » et 6 abstentions.

DÉLIBÉRATIONS

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant son vote. M. Patrice GOULLIER, adjoint délégué aux finances, présente donc dans ce cadre un rapport à l'Assemblée sur l'état de santé financière actuel de la Collectivité et les perspectives de moyen terme. Il attire notamment l'attention sur la dégradation du fonds de roulement constatée depuis 2018, qu'il explique par une forte augmentation des investissements, financés pour partie par des recettes anticipées ou de court terme. Il donne ensuite communication des résultats 2020 et des grandes orientations du projet de budget 2021. Les principaux investissements de l'année porteront sur les écoles et la dépollution-renaturation d'un chemin bordant la ZAC de la Houltais. Des efforts sont également consacrés au capital humain de la Collectivité, afin de renforcer la qualité du service offert au public et de pouvoir en rendre d'autres prochainement (maison France-Service notamment). Ce point inquiète particulièrement la minorité. Pour le reste, le DOB 2021 ne donne pas lieu à des remarques majeures et le Conseil municipal conclut en prenant acte de la tenue de ce débat.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil municipal accepte, par 20 voix « pour » et 6 abstentions, d'ouvrir par anticipation du vote budgétaire de nouveaux crédits pour 2021, pour un montant total de 100 000 €. Il s'agit notamment de pouvoir engager l'acquisition d'un minibus (en remplacement du minibus financé par les commerçants et artisans locaux et précédemment mis à disposition de la Collectivité), choix que regrette la minorité.

Cession de la parcelle communale AE 353 sise Rue de Galerne

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de vente à la SCI Foxy (Top Garage rue de Galerne) d'une parcelle communale de 15 m² voisine du dit garage. Le prix de vente est de 8 € le m² soit de 120 € au total.

Délibérations scolaires

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le montant des dotations et des subventions scolaires à caractère social pour 2021 (pour les trois écoles de Romillé) ainsi que la contribution annuelle aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint-Martin, qui est arrêtée pour 2021 à 80 411,51 €.

Convention de coopération entre le SIPE de Bécherel-Romillé et la Commune de Romillé

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention de coopération entre le Syndicat de la Petite Enfance (SIPE) du Secteur de Romillé et de Bécherel et la Commune. Par celle-ci, la Commune s'engage à fournir au SIPE, par ses personnels, l'ensemble des services supports qui lui font défaut (comptabilité, gestion des ressources humaines, fonctionnement de l'assemblée, entretien technique, etc...). En contrepartie, le SIPE versera à la Commune une participation financière de 16 000 € annuels.

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rennes Métropole.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée depuis la séance du 6 février dernier. Il s'agit :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur une dizaine de biens mis en vente.
- ◆ des demandes de subventions adressées à l'État : au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation et de mise aux normes dans les bâtiments scolaires (programme 2020), pour un montant de 56 750 €, et au titre de la DETR pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet « Classe Mobile » de l'école Jean de la Fontaine (pour un montant de 2 932 €).
- ◆ de la résiliation à l'amiable, à la date du 28 février 2021, du bail commercial conclu avec la société « l'Atelier Pressing », pour l'exercice d'une activité de pressing dans la cellule commerciale communale située au 36 place de l'Église Saint-Martin à Romillé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

◆ **Crise de la Covid-19** : M. le Maire informe que, grâce à l'action très efficace des services communaux, 130 romilléens de plus de 75 ans ont reçu à ce jour une première injection du vaccin contre la Covid-19. Les personnes qui le souhaitent ont pu gratuitement se rendre au centre de vaccination via le service de transport métropolitain Handistar. Mme Valérie ÉTIENNE rapporte la satisfaction exprimée par les différents services de soins de Romillé eu égard la forte mobilisation de la Commune.

◆ **Boucherie** : M. Patrice GOUALLIER fait tout d'abord savoir qu'à la recherche d'un professionnel pour le local boucherie aménagé par la Commune, il a visité celui-ci le 15 janvier dernier avec M. Anthony HAUTE, Président du Syndicat de la boucherie d'Ille-et-Vilaine. Cette visite a permis de définir que la destination de ce local ne pouvait être qu'une annexe d'un boucher disposant déjà d'un établissement, sauf à envisager un agrandissement et des travaux complémentaires. Il en est notamment ressorti que plusieurs points sont contraignants pour l'exercice d'une activité de boucher-traiteur dans ce local, à savoir : 1) La partie laboratoire, trop petite en surface, ne permet pas une séparation satisfaisante des espaces chauds et froids en conservant une aire de travail suffisante pour la découpe des carcasses ; 2) Il n'y a pas de hotte d'aspiration des vapeurs chaudes ; 3) Il n'y a que deux chambres froides alors que trois seraient souhaitables : une pour la viande, une pour les préparations et une pour les légumes ; 4) le dimensionnement des chambres froides est insuffisant ; 5) les conditions d'approvisionnement des carcasses sont difficiles ; 6) le vestiaire est très petit et mal situé, dans l'entrée.

Les visites qui ont suivi avec de potentiels candidats ont confirmé ce constat. M. GOUALLIER souligne ainsi que l'investissement important en matériel qu'un professionnel doit engager pour développer une activité de boucherie invite les porteurs de projets à privilégier des locaux déjà équipés et fonctionnels (ustensiles, appareillages, vitrines). Dans ces conditions, il expose l'opportunité qui s'est présentée à la Commune de pouvoir finalement travailler avec M. LETELLIER, propriétaire d'une boucherie à Bédée, qui a souhaité créer une annexe de sa boucherie dans ce local. Son établissement principal lui permet en effet d'assurer une grande partie des préparations. Il a donc été décidé de lui louer le local commercial aménagé par la Commune au 18bis place de l'Église, ainsi que l'appartement situé au 1^{er} étage pour remédier au vestiaire jugé trop petit et créer un bureau. Le loyer convenu est de 1000,00 € TTC par mois pour l'ensemble (550,00 € TTC pour le local boucherie et 450,00 € TTC pour le 1^{er} étage), avec six mois de gratuité sur le local boucherie, pour faciliter le lancement progressif de l'activité. Un devis a par ailleurs été demandé au maître d'œuvre pour l'installation d'une hotte.

◆ **Action sociale** : Mme Catherine BAUDRIER fait savoir que le CCAS va piloter la réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS), outil de connaissance des habitants d'un territoire et de leurs besoins, rendu obligatoire l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Cette ABS sera menée par deux stagiaires en master, lesquelles seront accueillies par le CCAS à partir de la mi-avril. Pour préparer ce travail, une formation sur l'ABS à l'attention des élus sera proposée le samedi 24 avril prochain.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE A LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISE 2022

En clôture de séance, le Conseil municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale de la commune, des neuf personnes de Romillé appelées à figurer sur la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises 2022. Les personnes tirées au sort sont : Mme Marie GUIHARD, M. Jean-Paul GOUGEON, Mme Lorette PETIT-PIERRE, M. Maxime BRETEL, Mme Sylvia BOITEL, Mme Maryvonne AUBERT, Mme Angèle RIDARD, Mme Brigitte MOUROT, M. Jean-Gabriel LE CAM.